



RÉMUNERATIONS : l'UNSA revendique (1/2)

L'augmentation de la part indiciaire : notre priorité

En dépit des effets d'annonce, force est de constater que depuis une dizaine d'années l'administration préfère consacrer ses efforts budgétaires d'une part à des mesures catégorielles visant à ne pas laisser sombrer les agents les moins rémunérés dans la pauvreté, et d'autre part à individualiser les rémunérations par le biais de revalorisations indemnitaires elles aussi ciblées.

Pour l'UNSA, l'effort doit porter d'abord sur l'aspect indiciaire de la rémunération, seul levier permettant non seulement de maintenir un niveau de rémunération reconnaissant à sa juste valeur le travail et les responsabilités des agents en activité et de limiter la perte de revenus lors du départ à la retraite.

Une revalorisation des carrières est nécessaire pour rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique qui souffrent d'un désintérêt certain. L'écart entre le niveau de revenus en activité et le montant de la pension est trop important, et nombre d'entre nous se voient contraints de continuer de travailler bien au-delà de l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Augmenter la part indiciaire dans la rémunération des agents publics permettrait ainsi de maintenir le niveau de vie des fonctionnaires et futurs retraités qui a chuté drastiquement.

Point d'indice

Dans le contexte de crise économique que nous subissons, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1er juillet 2022 ne compense malheureusement ni le niveau actuel de l'inflation sur un an (plus de 6 %), ni le décrochage induit par le gel du point d'indice depuis 2010. C'est pourquoi l'UNSA exige une augmentation totale de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 %.

Grilles et carrières

L'UNSA demande une réelle revalorisation des carrières et des grilles indiciaires de catégorie A pour tous les grades. Il s'agit de revoir l'ensemble des grilles afin de parvenir à un premier niveau de grade culminant à l'indice majoré 725.

Pour le deuxième et le troisième niveau de grade, l'UNSA revendique une grille aboutissant respectivement à la hors échelle A et B.

Par ailleurs, les revalorisations de grilles indiciaires intervenant pour certains corps de catégorie A d'autres ministères doivent être impérativement appliquées aux corps analogues de nos ministères.

CET : Revaloriser les jours du compte épargne temps

La charge de travail, résultante à la fois des réorganisations successives et de la réduction drastique des effectifs au sein de nos ministères, empêche bien souvent les cadres de poser la totalité de leurs congés. La possibilité de les épargner sur CET et de les racheter n'est pas une solution, tant que cette indemnisation reste en-dessous de la réalité. **L'UNSA réclame donc la revalorisation conséquente de l'indemnisation des jours de CET a minima de 20 %.**

NBI

L'abondement des enveloppes NBI, qui participent également à la rémunération indiciaire, est une nécessité afin qu'aucun agent ne se voit opposer une fin de non-recevoir à la demande de NBI à laquelle il peut prétendre.



La semaine prochaine nous aborderons l'autre volet de la rémunération : les primes

**FAITES TRIOMPHER VOS IDÉES
VOTEZ UNSA !**



UNSA-DD	Union Nationale des Syndicats Autonomes	https://unsa-developpement-durable.fr/
SNAFIT-UNSA	Syndicat National Autonome de la Filière Technique	https://www.snafit-unsa.org/
UNSA-SNA	Syndicat National des Attachés	https://unsa-developpement-durable.fr/sna/index.php
UNSA-UTCAC	Syndicat des Techniciens Supérieurs et des Cadres de l'Aviation Civile	https://www.utcac.fr/
SNESM-UNSA	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur Maritime	syndicat.unsa@supmaritime.fr
UNSA-SPIASS	Syndicat Professionnel Interministériel Assistants Service Social	unsa.spiass@i-carre.net